

DECHETS SPECIAUX

La ferraille

Seul le volume correspondant à un ménage est autorisé à la déchetterie. Toute personne susceptible d'éliminer des quantités importantes de ferraille est priée de les acheminer directement auprès de Kaufmann Recycling SA.

Les encombrants

Pour les objets en bon état, pensez à Coup d'Pouce et Emmaüs.

Les couches culottes

Les couches pour bébés doivent être mises dans des sacs en plastique transparents et déposés dans les containers. Leur élimination est gratuite.

Les pneus et les batteries

Les pneus et les batteries peuvent être déposés auprès de votre garagiste, chez Kaufmann SA et à la Société fribourgeoise de Recyclage (SFR), Châtillon, Posieux.

Les médicaments

Les médicaments peuvent être ramenés dans toutes les pharmacies.

Les plastiques agricoles

Les plastiques agricoles sont à amener directement à la SAIDF.

Les déchets carnés

Les déchets carnés et les cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg peuvent être amenés aux centres collecteurs de Posieux et de Guin. Pour les cadavres de plus de 250 kg (gros bétail) le dépôt a lieu uniquement à Guin.

Les déchets spéciaux

Les déchets spéciaux des ménages (par exemple produits chimiques, restes de peinture) peuvent être rapportés, dans une quantité ne dépassant pas 20 kg par personne, à la STEP de Marly le mercredi ou sur rendez-vous. No de tél : 026 436 33 77.